



Ai-je violé le secret médical ?

Par **chris55107**, le **30/03/2010** à **21:55**

Bonjour, je suis neuropsychiatre dans un hôpital et je fais des carnets mémoire pour patients déments. Une famille m'a confié une enveloppe avec des photos pour que je fasse le carnet de leur parente (sur l'enveloppe il y a le nom de la personne qui m'a confié les photos) la patiente n'apparaît pas sur les photos, juste sa famille. J'ai ramené les photos à mon domicile pour les numériser (pas de matériel dans mon service). Or je me suis séparée de mon compagnon qui m'a volé tous mes papiers. Il me menace de porter plainte pour violation du secret professionnel en prévenant l'hôpital que j'ai ramené des photos chez moi. Je n'ose pas porter plainte pour vol et chantage. Est ce que j'encours quelque chose ?

Par **ÉCRIVAIN75**, le **16/11/2012** à **23:37**

Bonjour, d'après ma femme ancienne secrétaire médicale de professeur il est interdit (par qui ? elle ne sait pas) de sortir un dossier médical de l'hôpital pour l'amener à son domicile afin même de travailler dessus ! Sauf si l'on est autorisé pour cela par la Commission médicale d'établissement. Pour ma femme, vous risquez gros ! Bon courage, ÉCRIVAIN75